



Séance du 21 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire, en mairie sous la présidence de Madame Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 15 septembre 2021.

Etaient Présents : Noël BOIVIN, Isabelle FROSIO, Hervé VIALLE, Marc VANDAME, Karine COMBIER, Morgane DUPOUX, Julien MARTIN, Didier DOUSSON, Emma RAGO.

Absents excusés représentés :

Catherine RANCE donne pouvoir à Noël BOIVIN

Jean-Henri PALLANCHE donne pouvoir à Karine COMBIER

Absente non représentée : Emmanuelle POIX

Secrétaire de séance Noël BOIVIN

Après l'approbation des Procès verbaux des séances du 25 mai et 5 juillet 2021, l'ordre du jour ci-dessous est abordé :

1. Décision modificative budget Commune / Régularisation
2. Décision modificative budget Assainissement
3. Projet Aménagement RD791A (Accès commerce)
 - Demande de subvention Amendes de Police
 - Décisions modificatives budget
4. Demande de subvention Coopérative scolaire Projet lecture
 - Décision modificative budget
5. Déplacement canalisation assainissement secteur Paraman/ Annulation délibération du 05/07/2021
6. SIEG / Modification des statuts
7. Désignation délégués suite démission d'un conseiller municipal (SIEG, SYCOL, Commissions Patrimoine et Habitat et CAO)
8. Conseil Municipal des Enfants
9. Questions diverses

1. Décision Modificative n° 05/2021 BP Commune / Régularisation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2021

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
10	1068	OPFI	Excédents de Fonctionnement	51 174.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	1068	OPFI	Excédents de Fonctionnement	- 51 174.00 €

2. Décision Modificative n° 02/2021 BP Assainissement Virement de crédit pour règlement emprunt
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2021 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunt	1,00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	10020	Installations, matériel et outillage technique	-1,00 €

3. Projet Aménagement RD791A (Accès commerce) :

- **Demande de subvention Amendes de Police / Aménagement RD 791 A – Accès Commerce rue de l'Arbre Blanc :**

Madame le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement de l'accès au commerce rue de l'Arbre Blanc sur la Route Départementale 791 A.

Une étude a été réalisée par la Direction routière et d'aménagement territorial du Val d'Allier

Une estimation des travaux a été réalisée par ce même service pour un montant TTC de 24 157.00 €

Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Valide le projet de travaux d'aménagement de la RD791 A tel que proposé par la Direction routière et d'aménagement territorial du Val d'Allier
- Mandate Madame le Maire pour solliciter l'aide du conseil départemental pour le financement de ces travaux dans le cadre des Amendes de Police
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

- **Décision modificative n° 06/2021 BP Commune (1^{ère} partie) :**

Mme le Maire rappelle au conseil qu'un programme d'investissement est ouvert au BP 2021 pour des dépenses relatives à l'aménagement de l'accès au futur commerce 15 rue de l'Arbre Blanc, la somme allouée à ce programme est de : 1 000.00 €, somme insuffisante pour prévoir les travaux (devis estimatif de 24 157.00 €)

Suite à la validation du projet lors d'une délibération de ce jour, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le Budget Primitif Commune de l'exercice 2021 :

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	000302	Installations, matériel et outillage technique	20 436.00 € €

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1312	250	Subvention	12 301.00 € €
10	10226	ONA	Taxe d'aménagement	8 135.00 €
TOTAL				- 20 436.00 €

- **Décision modificative n° 07/2021 BP Commune (2^{ème} partie)° :**

Une deuxième décision modificative sera nécessaire : le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder au vote de virements de crédits supplémentaires suivants, sur le Budget Primitif Commune de l'exercice 2021 :

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	000302	Installations, matériel et outillage technique	3 564.00 € €

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	283	Installations, matériel et outillage technique	- 3 564.00 € €

4. **Demande de subvention exceptionnelle Coopérative Scolaire / Projet Lecture**

Madame le Maire fait part au conseil d'une demande d'aide financière de Mme la Directrice de l'école communale dans le cadre de l'organisation d'un Projet Lecture au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Donne son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 € à la coopérative scolaire de l'école de Saint-Sandoux, pour participation au Projet Lecture.
- Mandate Madame le Maire pour faire procéder au mandatement de la somme de 500.00 € qui sera imputée à l'article 6574 du Budget primitif 2021. .

- **Décision Modificative n° 08/2021 BP Commune Vote de crédits supplémentaires / Subvention Coopérative scolaire**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le Budget Primitif Commune de l'exercice 2021 :

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	6574		Subventions de fonctionnement aux associations	500.00 € €

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
75	752		Revenus des immeubles	500.00 € €

5. Annulation de la Délibération N° 037/2021 en date du 05/07/2021 relative à l'échange de terrains entre la commune et Mme PAGNAT

Mme La Maire rappelle au conseil la délibération N° 037/2021 relative à une proposition d'échange de terrain entre la commune et un particulier. Le propriétaire ne souhaitant plus procéder à l'échange de ses terrains avec la commune, il conviendrait d'annuler ladite délibération et de délibérer pour valider une autre solution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Décide d'annuler la délibération N° 037/2021 portant validation de l'échange de terrains entre la commune et Madame PAGNAT,
- Donne son accord pour déplacer la canalisation du réseau collectif d'assainissement présent sur la parcelle cadastrée section I N° 1479,
- Donne, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

6. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Saint-Sandoux adhère, modifie ses statuts.

Mme La Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

7. Désignation des délégués :

- au SIEG du Puy-de-Dôme

Suite à la démission de M. Laurent FERRERI de ses fonctions de conseiller municipal en date du 5 juillet 2021, et par conséquent de sa délégation auprès du Secteur Intercommunal d'Energie de Veyre-Monton, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire auprès de ce syndicat auquel la commune est adhérente.

M. Noël BOIVIN délégué suppléant propose sa candidature à la fonction de délégué titulaire.

M. Didier DOUSSON propose sa candidature à la fonction de délégué suppléant.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie de Veyre-Monton

Compte-tenu du résultat du vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- M. Noël BOIVIN est élu délégué titulaire
 - M. Didier DOUSSON est élu délégué suppléant
- auprès du Secteur Intercommunal d'Énergie de Veyre-Monton.

- **Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège Jean Rostand**

Suite à la démission de M. Laurent FERRERI de ses fonctions de conseiller municipal en date du 5 juillet 2021, et par conséquent de sa délégation auprès du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège Jean Rostand, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire auprès de ce syndicat.

Mme Karine COMBIER, déléguée suppléante propose sa candidature à la fonction de déléguée titulaire

Mme Morgane DUPOUX propose sa candidature à la fonction de déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne :

- Mme Karine COMBIER domiciliée 8 passage des Pédats - 63450 Saint-Sandoux déléguée titulaire du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège Jean Rostand,
- Mme Morgane DUPOUX domiciliée 19 Allée Notre Dame des Prés - 63450 Saint-Sandoux déléguée suppléante du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège Jean Rostand

Etant entendu que :

- Mme Isabelle FROSIO domiciliée 9 Chemin de Peyronneyre - 63450 Saint-Sandoux conserve ses fonctions de déléguée titulaire
- Mme Catherine RANCE domiciliée 3 Clos Saint Roch - 63450 Saint-Sandoux conserve ses fonctions de déléguée suppléante

- **Nomination des délégués Commissions MOND'ARVERNE COMMUNAUTE**

Suite à la démission de M. Laurent FERRERI de ses fonctions de conseiller municipal en date du 5 juillet 2021 et par conséquent en qualité de délégué aux Commission « Habitat Logement Social » et « Patrimoine Communautaire, Travaux, Insertion », il convient de désigner deux autres délégués pour représenter la commune au sein de ces commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- Commission Habitat Logement Social : Martine TYSSANDIER

Aucun candidat ne se présente pour la fonction de délégué au sein de la Commission « Patrimoine Communautaire, Travaux, insertion. »

Les autres délégations restent inchangées, soit :

- Commission Tourisme et Aménagement de l'Espace : Morgane DUPOUX
- Commission Solidarités : Martine TYSSANDIER

- Commission Enfance Jeunesse : Isabelle FROSIO
- Commission Culture Relations avec le Grand Clermont : Jean Henri PALLANCHE
- Commission Transition Ecologique : Marc VANDAME
- Commission Affaires Economiques : Emmanuelle POIX
- Commission Finances : Jean Henri PALLANCHE

- **Nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)**

Suite à la démission de M. Laurent FERRERI de ses fonctions de conseiller municipal en date du 5 juillet 2021 et par conséquent de sa délégation à la Commission municipale d'Appel d'Offre, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant au sein de cette commission.

Morgane DUPOUX présente sa candidature à la fonction de déléguée suppléante au sein de la CAO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- Morgane DUPOUX en qualité de déléguée suppléante au sein de la CAO.

Etant entendu que les autres membres de la CAO conserve leurs fonctions, la commission municipale d'Appel d'Offre est composée comme suit :

- 3 délégués titulaires :

- Jean-Henri PALLANCHE
- Noël BOIVIN
- Karine COMBIER

- 3 délégués suppléants :

- Catherine RANCE
- Emmanuelle POIX
- Morgane DUPOUX

8. Conseil municipal des enfants :

Intervention de Isabelle FROSIO :

Le mandat du conseil des enfants se termine avec la nouvelle année scolaire. Toutefois il reste une dernière action à engager : la collecte des jouets au profit de l'association des Restos du Cœur. Le responsable de l'antenne des Restos du Cœur de Saint-Amant-Tallende a été contacté, il est ravi et remercie les enfants pour cette initiative.

Isabelle FROSIO a rencontré les classes de CM1 et CM2 à l'école pour présentation des objectifs et de l'organisation du prochain mandat de ce Conseil municipal des enfants.

Cette année les candidats présenteront 2 projets par classe (CM1 et CM2), les élections concernent les élèves des classes de CP au CM2.

Les élections sont fixées au lundi 18 octobre.

Martine TYSSANDIER fait appel à des volontaires pour assister Isabelle FROSIO au sein du conseil municipal des enfants.

Karine COMBIER propose sa candidature.

Les 3 projets réalisés cette année sont : l'installation de nichoirs pour les oiseaux, la journée nettoyage du village et la collecte de jouets.

9. Questions diverses :

▪ **PLUI :**

Réunion publique mardi 12 octobre à 19h00 Salle harmonia à Veyre Monton, avec pour ordre du jour la présentation des enjeux du diagnostic et des orientations du projet.

▪ **Equipement Ecole numérique :**

La commune est retenue pour bénéficier de la subvention allouée par la Région. Ce sujet fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

▪ **Recensement de la population en janvier 2022 :**

La commune recherche 2 agents recenseurs, de préférence des administrés.

▪ **Animations du village :**

Succès du vide grenier et des Journées du Patrimoine.

▪ **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAC) : intervention de Hervé VIALLE**

Une réunion est prévue le 24 septembre prochain à Mond'Arverne pour validation du document de synthèse et pour définir les assises financières de ce projet.

▪ **Marché :**

Hervé VIALLE suggère de mettre l'accent sur la communication, de commander des affiches couleur plastifiées et des stickers pour apposer sur le panneau d'affichage place Maismac. L'idée est validée, la commission « Marché » se charge de demander des devis.

▪ **Travaux au groupe scolaire : intervention de Noël BOIVIN**

Des travaux d'entretien ont été réalisés cet été, à l'intérieur et dans la cour. 4 jeunes ont assistés le service technique en juillet et août dans le cadre de CDD « jobs d'été » d'une semaine.

▪ **Demande de restauration affiche peinte sur un mur de grange : suggestion de Didier DOUSSON**

Une page d'histoire du village : une affiche peinte sur un mur de grange rue de l'Arbre Blanc publiant l'arrêté du Maire en date du 31/03/1911 portant limitation de vitesse dans la commune à 8km/h, pourrait être restaurée pour une meilleure lisibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

La Maire

Martine TYSSANDIER

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal.